

il n'en pouvait plus et serait mort s'il n'avait trouvé le village d'Odenais, paroisse de Saint-Maurice, où il fut reposer chez le nommé Lachaud » (1).

X

Malgré les souffrances et les misères endurées par les habitants des campagnes pendant les terribles années de 1709 à 1712, plusieurs donations furent faites à l'église paroissiale de Cordelles (2). La plus importante d'entre elles fut celle de madame de Bienavant (3). Par son testament daté du 5 janvier 1709, elle fondait, au profit de la dite église de Cordelles une pension annuelle et perpétuelle de 15 livres, dont 10 seront payées au curé de la paroisse, « à la charge d'établir, dans la dite église, des indulgences en faveur des âmes du purgatoire et prier pour leur repos les jours du dimanche de la septuagésime, le lundi et mardi suivant et les dits jours faire prêcher et confesser dans la dite église ; les 5 autres livres seront payées au luminaire pour les cierges et faire dire une messe pour les mêmes jours. . . Voulant qu'à défaut par les sieurs curés et lumi-

(1) *Papiers de la Maréchaussée de Roanne.*

(2) Le 17 juin 1706, Martin Félix avait fondé une rente de 5 sols pour une messe à dire le 1^{er} mai, dans l'église paroissiale de Cordelles. Cette messe était hypothéquée sur une vigne sise « au territoire du Perron, paroisse de Cordelles, juxte le chemin du Perron aux *Tabouliers* de bize, les terre et chenevier de M. Mathieu Chorier de soir et matin, les terres des héritiers Jean Bothonas de midi. — *Acte reçu Pelletier, notaire royal.*

(3) *Testament de Catherine Dupuy, femme de M. de La Mure de Bienavant, vivant, seigneur de Changy, du 5 janvier 1709.*